



Cage escalier en servitude / droit de passage

Par FredoV

Bonjour,

Je suis intéressé par l'achat d'un immeuble de 3 logements.

Celui-ci est mitoyen à un autre immeuble en copropriété (1 local commercial et 3 logements).

La cage d'escalier permettant l'accès aux logements de l'immeuble qui m'intéresse est située dans l'immeuble mitoyen, et appartient donc à la copropriété voisine. Il s'agit d'une servitude de passage. J'aimerais être rassuré sur cette situation :

- Comment sera gérée l'entretien de la cage d'escalier? Quels seront nos droits en cas de dégradation de la cage d'escalier par les occupants voisins?

- En cas de sinistre (incendie, démolition), comment seront gérés les préjudices?

D'avance merci!